

FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tel que le prescrit l'article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la Commission de la capitale nationale du Québec (« CCNQ ») rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

IDENTIFICATION DU FICHIER	
Désignation :	Requête citoyenne
Finalité du fichier :	Pour la gestion interne de l'organisme des requêtes des citoyens
Description :	Ce fichier contient des renseignements servant à identifier le requérant, pour pouvoir communiquer avec lui, les motifs de la requête, le service concerné, les délais de traitement.

GESTION DU FICHIER	
Supports utilisés :	Informatique
Localisation :	Dans un endroit unique
Durée générale de conservation des renseignements :	3 ans
Personne ou organisme extérieur qui a accès au fichier à des fins de traitement :	Oui (Le fournisseur de service)

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS	
Provenance de l'information versée au fichier :	La personne qui fait la requête

IDENTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER	
Personnes principalement concernées par les renseignements versés au fichier :	Les personnes qui formulent les requêtes
Types de renseignements :	Services aux individus
Liste des renseignements d'identité :	Nom de famille et prénom Adresse courriel Adresse postale Numéro de téléphone

ACCÈS PAR LE PERSONNEL DE LA CCNQ	
Personnel ayant accès au fichier :	Le responsable des requêtes citoyenne Adjointes administratives